



**Le Président
du Conseil Régional Grand Est**

**AUX MEMBRES DU COMITE DE SUIVI
DES PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020 LORRAINE**

Strasbourg, le 29 JUL 2021

Objet : Consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens 2014-2020 Lorraine du 17 au 28 mai 2021 et du 17 mai au 14 juin 2021

Mesdames, Messieurs les membres du Comité de suivi,

Une consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens 2014-2020 Lorraine a été organisée du 17 au 28 mai 2021 et du 17 mai au 14 juin 2021.

La consultation du 17 au 28 mai 2021 portait sur les points suivants :

1. Approbation du remaquetage du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2022 Lorraine.
2. Approbation de nouvelles grilles de sélection du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2022 Lorraine.

La consultation du 17 mai au 14 juin 2021 portait sur le point suivant :

3. Examen de l'Évaluation Stratégique Environnementale et du programme FEDER-FTJ-FSE+ Grand Est 2021-2027.

Les observations formulées par les partenaires et les réponses apportées à chacune des questions ont été recensées dans les tableaux de synthèse, joints à ce courrier.

Nous vous informons que les documents finaux peuvent être consultés à l'adresse suivante :
<http://europe-en-lorraine.eu/espace-telechargement/le-suivi-des-programmes/>

La présente lettre vaut clôture et compte-rendu de la consultation écrite du 17 mai 2021.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Comité de suivi, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Président du Conseil régional Grand Est
Par délégation
Le Directeur Général des Services

Pour la Préfète de la région Grand Est
Par délégation
Le Chef de la Mission Diplomatique

Signé par : Nicolas PERNOT
Date : 22/06/2021
Qualité : Directeur Général des Services

Antoine Grassin

MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020 LORRAINE

- ⇒ AgroParisTech
- ⇒ AIAL
- ⇒ Arts et Métiers ParisTech - ENSAM
- ⇒ Association des Maires de Meurthe-et-Moselle
- ⇒ Association des Maires de Meuse
- ⇒ Association des Maires de Moselle
- ⇒ Association des Maires des Vosges
- ⇒ Association des Maires ruraux de Meurthe-et-Moselle
- ⇒ Association des Maires ruraux de Meuse
- ⇒ Association des Maires ruraux de Moselle
- ⇒ Association des Maires ruraux des Vosges
- ⇒ Centre de Groupement des Agrobiologistes de Lorraine
- ⇒ Centre Régional de la Propriété Forestière
- ⇒ Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
- ⇒ Conseil Départemental de Meuse
- ⇒ Conseil Départemental de Moselle
- ⇒ Conseil Départemental des Vosges
- ⇒ Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est
- ⇒ Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges
- ⇒ Confédération Paysanne de Lorraine
- ⇒ COOP DE FRANCE NORD-EST
- ⇒ Coordination Rurale - CREAMR
- ⇒ DRAAF
- ⇒ FRSEA
- ⇒ GAL du PETR du Pays de la Déodatie
- ⇒ GAL du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges
- ⇒ GAL DU PETR DU PAYS LUNEVILLOIS
- ⇒ GAL Moselle Sud
- ⇒ GAL de l'Ouest PNRL
- ⇒ GAL du PETR du Pays Barrois
- ⇒ GAL du PETR de l'Ouest des Vosges
- ⇒ GAL du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines
- ⇒ GAL Pays Terres de Lorraine
- ⇒ GAL Pays de Verdun
- ⇒ GAL du Pays de Briey
- ⇒ GAL du PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées
- ⇒ GIPEBLOR
- ⇒ Jeunes Agriculteurs de Lorraine
- ⇒ MEDEF de Meurthe-et-Moselle
- ⇒ MEDEF de Meuse
- ⇒ MEDEF de Moselle
- ⇒ MEDEF des Vosges
- ⇒ Office National des Forêts
- ⇒ PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE
- ⇒ PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

- ⇒ PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD
- ⇒ Rectorat de Nancy-Metz
- ⇒ SAFER DE LORRAINE
- ⇒ BUSINESS France
- ⇒ UIMM de Meurthe-et-Moselle
- ⇒ UIMM de Meuse
- ⇒ UIMM de Lorraine
- ⇒ UIMM des Vosges
- ⇒ Union Régionale des Communes Forestières de Lorraine
- ⇒ VIVEA Délégation régionale Est
- ⇒ ADEME
- ⇒ Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
- ⇒ Agence de l'Eau Rhin Meuse
- ⇒ AGIL MTEF du Val de Lorraine
- ⇒ AMILOR (Association régionale des Missions locales & PAIO)
- ⇒ ASP
- ⇒ BPI France Lorraine
- ⇒ Carrefour Pays lorrains
- ⇒ Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lorraine
- ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations de Lorraine
- ⇒ Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
- ⇒ Centre de Ressources et de documentations EURES Lorraine
- ⇒ Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est
- ⇒ CFDT Lorraine
- ⇒ CFE-CGC Lorraine
- ⇒ CGPME Lorraine
- ⇒ Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Lorraine
- ⇒ CNRS Centre Est
- ⇒ Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté
- ⇒ CRISTEEL
- ⇒ Etablissement Public de l'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents
- ⇒ EPFL
- ⇒ FO Lorraine
- ⇒ Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
- ⇒ Jeune Chambre Economique
- ⇒ Jeunes Dirigeants d'Entreprises
- ⇒ LORRAINE ACTIVE
- ⇒ MATERIALIA
- ⇒ MIRABEL Lorraine Nature Environnement
- ⇒ Pôle Lorrain d'Utilité Sociale
- ⇒ Pôle de Plasturgie de l'Est
- ⇒ Pôle Emploi
- ⇒ Pôle Fibres
- ⇒ Sillon Lorrain
- ⇒ Université Lorraine
- ⇒ Fédération des entreprises d'insertion - Lorraine
- ⇒ Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Lorraine
- ⇒ Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- ⇒ Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
- ⇒ Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- ⇒ DREAL
- ⇒ DIRECCTE

- ⇒ SGARE, Préfecture de Région Grand Est
- ⇒ Direction Départementale des Finances Publiques Grand Est Lorraine
- ⇒ ARELOR
- ⇒ URCPiE
- ⇒ Direction territoriale SNCF Réseau Alsace Lorraine Champagne-Ardenne"
- ⇒ SNCF Réseau
- ⇒ GIP Lorraine Parcours Métiers
- ⇒ Direction Générale des Politiques Régionales Regio
- ⇒ Direction Générale des Politiques Régionales Agriculture et Développement rural
- ⇒ Direction Générale des Politiques Régionales Emploi Et Affaires Sociales
- ⇒ Communauté Urbaine du Grand Nancy
- ⇒ Metz Métropole
- ⇒ Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
- ⇒ Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
- ⇒ Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
- ⇒ Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy
- ⇒ Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- ⇒ Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
- ⇒ Communauté de Communes du Lunévillois
- ⇒ Communauté de Communes du Toulais
- ⇒ Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse
- ⇒ Communauté de Communes de Revigny sur Ornain
- ⇒ Communauté de Communes de Verdun
- ⇒ Communauté d'Agglomération de Sarrebourg Moselle Sud
- ⇒ Communauté de Communes de Freyming Merlebach
- ⇒ Communauté de Communes du Pays Naborien
- ⇒ Communauté de Communes du Warndt
- ⇒ Communauté d'Agglomération des Portes de France - Thionville
- ⇒ Communauté de Communes de l'Arc Moseilan
- ⇒ Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
- ⇒ Communauté d'Agglomération d'Epinal
- ⇒ Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges
- ⇒ Communauté de Communes des Vallées de Saint-Dié-des-Vosges
- ⇒ Mmes et MM. Les Parlementaires européens

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Reponses de l'AG
1. Approbation du remaquetage du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2022 Lorraine.				
2. Approbation de nouvelles grilles de sélection du Programme de Développement Rural FEADER 2014-2022 Lorraine.				
18/05/2021	Communauté d'Agglomération & Ville de Saint-Dié-des-Vosges	Emmanuelle COLSON Directrice Générale Adjointe des Services	Avis favorable	
18/05/2021	Communauté d'Agglomération de Forbach	Jacques KOENIG Directeur Général des Services	Avis favorable	
25/05/2021	Direction Départementale des Territoires des Vosges	Sylvie VERSÈLE Assistante de service Saaf Assistante de direction suppléante Service de l'Économie Agricole et Forestière	Avis favorable	
25/05/2021	Pôle de compétitivité MATERIALIA	Céline ESCOFFIER Chargée d'Innovation	Avis favorable	L'AG prend note de cette approbation
27/05/2021	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Pascal VAUTHIER Chargé d'Interventions Agriculture et pollutions diffuses Service Espaces Naturels et Agricoles	L'agence de l'eau Rhin-Meuse adhère aux principes et aux grandes lignes définis dans le projet de remaquetage du PDR Lorraine, à savoir plus particulièrement : - le renforcement des mesures PCAE ; - le maintien d'un soutien important aux mesures surfaciques MAEC et à la conversion à l'agriculture biologique (CAB). Cela correspond bien à nos demandes et à nos priorités régulièrement mises en avant. Il nous semble par ailleurs utile de rappeler qu'il y a nécessité d'une contrepartie FEADER d'au moins 20%, en face des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : Mesure 4 (PCAE), y compris l'ensemble des matériels de la filière herbae - Mesure 10 (MAEC) - Mesure 11 (CAB).	

Date de la contribution	Structure	Nom / Fonction	Contributions des membres du CS	Réponses de l'AG
28/05/2021	DRAAF Grand Est	<p align="center">Martial ATTICA Service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire</p>	<p>Sur la mesure 4.4.1, les conditions d'admissibilité précisent, dans la définition des terres agricoles, des contraintes réglementaires. Or, ce cadre réglementaire n'est pas commun à l'ensemble du territoire du Grand Est.</p> <p>Aussi, il convient de supprimer le paragraphe relatif à ces contraintes (identifié ci-dessous) et de prévoir de formuler réglementairement la définition des terres agricoles dans les appels à projets.</p> <p>3.2.2.3.5.6. Conditions d'admissibilité</p> <p>Considérant que les projets d'implantation de haies sont multi-enjeux, tout le territoire du programme est éligible.</p> <p>Les investissements non productifs d'implantation de haies et d'alignements d'arbres sont éligibles lorsqu'ils sont consentis sur des terres agricoles. Ainsi le projet sera planifié sur des parcelles classées A ou N ou en zonage non constructible dans le document d'urbanisme en vigueur (Plan Local d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols, Cartes Communales ou Règlement National d'Urbanisme), en référence aux articles R 123-7 et R123-8 du Code de l'urbanisme.</p> <p>Par ailleurs, il est proposé d'introduire dans les PDR la possibilité de recourir à l'usage de barèmes) et notamment pour le TO 4.4.1 « Plantons des haies ».</p>	<p>Effectivement, les différentes références précisées dans le PDR ne sont pas d'application sur l'ensemble du territoire Grand Est ; aussi, la demande de suppression de ce paragraphe a été effectuée avant l'envoi du Programme pour approbation à la Commission européenne.</p> <p>De la même manière, la possibilité de mettre en oeuvre des Options Coûts Simplifiés (OCS) tels que les Barèmes Standards de Coûts Unitaires (BSCU) a été introduite dans la version du PDR-LEADER de Champagne-Ardenne . La section 6.2 du PDR a été modifiée en ce sens avant envoi pour approbation.</p>